



Séparation conflictuelle et garde d'enfant

Par **claire**, le **30/01/2009** à **22:09**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 4 ans. Nous avons un enfant de 2 ans. Notre domicile conjugal est dans l'hérault et je suis partie de chez moi avec notre enfant pour aller chez mes parents en Alsace depuis le 29 décembre, à cause de violences, surtout morales (sans preuves).

J'ai déposé une main courante pour les violences et dire qu'il savait où était l'enfant et qu'il pouvait venir le voir.

Mon mari est quelqu'un d'assez imprévisible. Il comprenait la situation, et depuis lundi, me demande de rentrer ou menace de porter plainte pour abandon de domicile et venir chercher l'enfant (je précise qu'il travaille et moi non).

J'ai vu une avocate et je lance une procédure de séparation pour commencer. Mais que faire s'il vient chercher mon enfant?

L'avocate m'a dit de ne pas lui laisser, mais je ne voudrais pas qu'il s'en prenne à mes parents ou à leur maison.

Y a-t-il d'autres solutions?

Et peut-il également porter plainte sur le fait que je l'ai privé d'autorité paternelle?

Merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le **30/01/2009** à **23:31**

Bonsoir Claire,

Dans la main-courante, avez-vous indiqué l'adresse de vos parents parce que dire simplement que votre mari savait où était l'enfant...

En premier lieu, vous avez quitté le domicile conjugal sans l'accord du JAF. Il y a bien abandon du domicile conjugal.

Vous n'avez pas privé votre mari "d'autorité paternelle" comme vous dites.

Ne pas oubliez que votre mari a les mêmes droits que vous concernant votre enfant.

Vous dites lancer une procédure de séparation... vous avez l'intention de reprendre une vie commune avec votre mari par la suite ?

Vous ne travaillez pas, mais si vous vous séparez de votre mari, vous pourrez prétendre à des aides non négligeables.

Vous demandez s'il y a d'autres solutions...

Tout dépend si vous préférez la séparation au divorce. A vous de voir.

Bonne soirée